



## Certificat Label Produit Biosourcé N° 1/01/18/85-FR

En application des règles générales et du référentiel du Label Produit Biosourcé,

la société :

Raison sociale : **CAVAC BIOMATERIAUX**

Siège social : **12 Boulevard de Reaumur - 85000 La Roche-sur-Yon**

est autorisée à apposer la marque « Produit Biosourcé » sur le produit, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale :

### **Biofib'Chanvre**

et fabriqué par les usines de :

**Fief Chapitre, 85400 Sainte-Gemme-la-Plaine**

avec les caractéristiques certifiées ci-dessous :

**Plus (86%)**

**Filière Française**

Ce certificat atteste que ce produit a fait l'objet d'un audit sur le site de fabrication, suivant la méthode du bilan matières, telle que décrite dans la EN 16785-2 :2018 « Produits biosourcés —Teneur biosourcée —Partie 2 : Détermination de la teneur biosourcée à l'aide de la méthode basée sur le bilan matières », ou la méthode de détermination de la teneur biosourcée par une analyse au radiocarbone, telle que décrite dans la EN 16785-1 :2016 « Produits biosourcés —Teneur biosourcée —Partie 1 : Détermination de la teneur biosourcée par une analyse au radiocarbone et une analyse élémentaire ».

Ce certificat est valable jusqu'au 20 septembre 2025.

Pour le Comité de Label

Yves Hustache, Co-gérant de Karibati

